

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 novembre 2022

Objet : Décision Modificative n° 1 – budget de la commune

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 23

Absents représentés : 6

Absent(s) : 0

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Grange, retransmis en direct sous couvert du respect des gestes barrières, sous la Présidence de Mme Chantal Thiriet, Maire de la commune de Limours.

PRESENTS

Mesdames et Messieurs :

C. Thiriet, P. Grostefan, P. Ballesio, C. Magnette, S. Patris, F. Boivin, G. Audebert, N. Le Goasduff, S. Boursier, J.R. Hugonet, E. Cerio, S. Da Silva, M. Cazalis, S. Louis, A. Bouttemont, J. Celhay, J. Martins, G. Dezaly, A.G. Hamon, S. Cassette (arrivée à 20h53), B. Morin, C. Hespel, A. Ratinet.

ABSENT(S) REPRESENTE(S)

M. Conreur donne pouvoir à M. Ballesio
M. Véron donne pouvoir à Mme Thiriet
Mme Robert donne pouvoir à Mme Grostefan
Mme Deroin donne pouvoir à Mme Boivin
Mme David donne pouvoir à Mme Magnette
Mme Assrir donne pouvoir à M. Hugonet

ABSENT(S) EXCUSE(S)

ABSENT(S)

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Boursier

Délibération

N° 60/2022

Objet : Décision Modificative n° 1 – budget de la commune

Le Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Budget Primitif 2022 de la commune voté par la délibération n° 03/2022 du 31 janvier 2022.

Vu le Budget Supplémentaire 2022 de la commune voté par la délibération n° 37/2022 du 30 mai 2022.

Après présentation à la commission et au comité consultatif « finances » réunie le 21 octobre 2022.

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement.

Considérant de ce fait qu'il y a lieu de recourir à une décision modificative.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'APPROUVER les mouvements budgétaires de la Décision Modificative n° 1 du budget de la commune, figurant comme suit :

			Section de fonctionnement		
Chapitres	Compte	Fonction	Intitulé	Dépenses	Recettes
011	6042	823	Achats de prestations de service	8 700 €	
	611	01	Contrat de prestations de services	8 160 €	
	6226	020	Honoraires	4 180 €	
	6227	01	Frais d'actes et de contentieux	11 209 €	
	6231	820	Annonces et insertions	4 000 €	
013	6419	020	Atténuations de charges		55 000 €
022	022	01	Dépenses imprévues - section de fonctionnement	- 10 000 €	
023	023	01	Virement à la section d'investissement	56 751 €	
74	7478	01	Participations – Autres organismes		28 000 €
Total				83 000 €	83 000 €

			Section d'investissement		
Chapitres	Compte	Fonction	Intitulé	Dépenses	Recettes
10	10226	01	Taxe d'aménagement	61 441,74 €	
020	020	01	Dépenses imprévues – section d'investissement	- 4 690,74 €	
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement		56 751 €
Total				56 751 €	56 751 €

- DE TRANSMETTRE la présente délibération à :
- La Préfecture de l'Essonne
- La Trésorerie de Dourdan



Chantal Thiriet
Maire de Limours